SARL ABC ARCHITECTES
91120 PALAISEAU

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	5 124	3 563	1 561	1 448	113	7.80
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	5 124	3 563	1 561	1 448	113	7.80
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	17 455		17 455	48 745	-31 290	-64.19
	Autres créances	1 846		1 846	1 846		
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement	100 000		100 000	70 000	30 000	42.86
	Disponibilités	17 304		17 304	9 738	7 566	77.69
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	136 605		136 605	130 329	6 276	4.82
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	141 730	3 563	138 167	131 778	6 389	4.85

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

SARL ABC ARCHITECTES
91120 PALAISEAU

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé :)	5 000	5 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	500	500		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	35 926	32 403	3 523	10.87
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	10 341	13 523	-3 182	-23.53
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	51 767	51 426	341	0.66
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	71 065	64 961	6 104	9.40
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 514	1 345	169	12.58
	Dettes fiscales et sociales	13 821	14 046	-225	-1.60
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	86 400	80 352	6 048	7.53
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	138 167	131 778	6 389	4.85
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	86 400	80 352		

SARL ABC ARCHITECTES
91120 PALAISEAU

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens	50 094		50 094	41 971	8 124	19.36
Production vendue de services						
Chiffre d'affaires NET	50 094		50 094	41 971	8 124	19.36
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			1		1	
Autres produits						
Total des Produits d'exploitation (I)			50 095	41 971	8 124	19.36
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			14 794	14 434	361	2.50
Impôts, taxes et versements assimilés			791	780	11	1.41
Salaires et traitements			15 000	15 000		
Charges sociales			8 870	-1 724	10 594	614.50
Dotations aux amortissements et dépréciations			1 020	237	783	330.82
Sur immobilisations : dotations aux amortissements						
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions				0	-0	-100.00
Autres charges						
Total des Charges d'exploitation (II)			40 475	28 726	11 749	40.90
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			9 620	13 244	-3 624	-27.36
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afferentes à des exercices antérieurs

Mission de présentation - Voir le compte rendu de mission

BOILEAU FIDUCIAIRE

SARL ABC ARCHITECTES
91120 PALAISEAU

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	2 860	2 665	194	7.30
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	2 860	2 665	194	7.30
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	2 860	2 665	194	7.30
2. Résultat financier (V-VI)	12 480	15 910	-3 430	-21.56
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)				
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles	267		267	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	267		267	
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	-267		-267	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	1 872	2 387	-515	-21.58
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	52 955	44 636	8 319	18.64
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	42 614	31 113	11 501	36.96
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	10 341	13 523	-3 182	-23.53

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées
Mission de présentation - Voir le compte rendu de mission

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 138 166.71 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 50 094.33 Euros et dégageant un bénéfice de 10 340.88 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

SARL ABC ARCHITECTES
91120 PALAISEAU

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	3 992		1 133
TOTAL	3 992		1 133
TOTAL GENERAL	3 992		1 133

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			5 124	
TOTAL			5 124	
TOTAL GENERAL			5 124	

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	2 543	1 020		3 563
TOTAL	2 543	1 020		3 563
TOTAL GENERAL	2 543	1 020		3 563

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de bureau informatique mobilier	1 020				
TOTAL	1 020				
TOTAL GENERAL	1 020				

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	17 455	17 455	
Taxe sur la valeur ajoutée	192	192	
Débiteurs divers	1 654	1 654	
TOTAL	19 301	19 301	

SARL ABC ARCHITECTES
91120 PALAISEAU

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	1 514	1 514		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	4 500	4 500		
Impôts sur les bénéfices	1 872	1 872		
Taxe sur la valeur ajoutée	5 589	5 589		
Groupe et associés	72 925	-0	72 925	
TOTAL	86 400	13 475	72 925	
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	72 925			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES	10.0000	500			500

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 270
Dettes fiscales et sociales	4 500
Total	5 770

ABC ARCHITECTES

SARL au capital de 5 000 €

SIEGE SOCIAL :
12 rue du bois des joncs marins
94170 LE PERREUX SUR MARNE

514 702 851 RCS CRETEIL

RAPPORT DE GESTION

de la Gérance à l'Assemblée Générale
Ordinaire Annuelle du 30 juin 2026

Monsieur l'associé,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2025 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Nous vous précisons tout d'abord que les comptes qui vous sont présentés ont été établis selon les mêmes méthodes que l'année précédente.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, le chiffre d'affaires s'est élevé à 50 094 €, contre 41 971 € l'exercice précédent.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 14 794 €, contre 14 434 € l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 15 000 €, comme l'exercice précédent.

Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'élève à 8 870 €, contre - 1 724 € € l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 40 475 €, contre 28 726 € l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à un bénéfice de 9 620 €, contre un bénéfice de 13 244 € l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, après prise en compte du solde financier de + 2 860 €, il s'établit à un bénéfice de 12 480 €, contre un bénéfice de 15 910 € l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de - 267 €, contre nul l'exercice précédent,
- d'un impôt sur les sociétés de 1 872 €, contre 2 387 € l'exercice précédent,

l'exercice clos le 31 décembre 2025 se traduit par un bénéfice de 10 341 €, contre un bénéfice de 13 523 € l'exercice précédent.

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Pour l'exercice en cours, nous espérons un chiffre d'affaires et un résultat en progression.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Depuis le 31 décembre 2025, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Au cours de l'exercice écoulé, notre Société n'a pas engagé de dépenses de recherche et de développement.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Dans le cadre de l'article L.233-6 du Code de Commerce, nous vous informons que notre Société a procédé à aucune prise de participation ou de contrôle dans d'autres Sociétés durant l'exercice écoulé.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 10 341 € et de l'affecter de la manière suivante :

bénéfice de l'exercice	10 341 €,
majorée du report à nouveau créditeur pour	35 926 €
en distribution pour	10 000 €,
le solde, soit	36 267 €,
en report à nouveau créditeur.	

RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons les distributions de dividende effectuées au cours des 3 derniers exercices :

	dividendes	avec abattement	sans abattement
année 2024	10 000 €	10 000 €	-
année 2023	18 000 €	18 000 €	-
année 2022	18 500 €	18 500 €	-

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 du CGI, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charges de dépenses somptuaires non déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons par ailleurs vous présenter notre rapport spécial sur les conventions visées à l'article 223-19 du nouveau Code du Commerce.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

La Gérance



ABC ARCHITECTES

SARL au capital de 5 000 €

SIEGE SOCIAL :
32 rue de la vigne de LOZERE
91120 PALAISEAU

514 702 851 RCS EVRY

PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 30 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente juin, à 14 heures, les associés de ABC ARCHITECTES, Société A Responsabilité Limitée au capital de 5 000 €, divisé en 500 parts, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle, au siège social de la société, sur convocation de la Gérance.

Est présent :

- Monsieur Bruno CZERWINSKI, titulaire de 500 parts,

seul associé de la Société et représentant en tant que tel la totalité des parts sociales émises par la Société.
L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Bruno CZERWINSKI, Gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la Gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et quitus à la Gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Approbation des conventions visées à l'article 223-19 du nouveau Code du Commerce,
- Fixation de la rémunération de la Gérance,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- un exemplaire des statuts de la société,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2025,
- le rapport de gestion établi par la Gérance,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article 223-19 du nouveau Code du Commerce,
- le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été tenus à la disposition des associés au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

Le Président indique que pendant le délai de communication des documents prévus par le nouveau Code de commerce, aucun associé n'a posé de questions écrites au Président.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 223-19 du nouveau Code du Commerce, établis par la Gérance.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne acte au Président :

- qu'aucune question écrite, ni projet de résolution n'a été déposé par les associés,
- que le Président a régulièrement observé le mode de communication des associés tels qu'ils sont prévus par la loi et les statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2025, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la Gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la Gérance et après avoir constaté que les comptes font apparaître un bénéfice de 10 341 €, décide de l'affecter de la manière suivante :

bénéfice de l'exercice	10 341 €,
majorée du report à nouveau créditeur pour	35 926 €
en distribution pour	10 000 €,
le solde, soit	36 267 €,
en report à nouveau créditeur.	

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale indique les distributions de dividende effectuées au cours des trois derniers exercices :

	dividendes	avec abattement	sans abattement
année 2024	10 000 €	10 000 €	-
année 2023	18 000 €	18 000 €	-
année 2022	18 500 €	18 500 €	-

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 223-19 du nouveau Code du Commerce et statuant sur ce rapport, approuve ladite convention.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie la rémunération de 15 000 € de la Gérance au titre de l'exercice 2025, et ratifie également les cotisations obligatoires et facultatives incombant à la Gérance, soit un montant de 8 870 € au titre de 2025.

L'Assemblée Générale décide de maintenir la rémunération de la Gérance à 28 000 € pour 2026, et de lui rembourser les frais engagés pour le compte de la Société, sur présentation de justificatifs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par tous les associés présents.

ABC ARCHITECTES

SARL au capital de 5 000 €

SIEGE SOCIAL :
32 rue de la vigne de LOZERE
91120 PALAISEAU

514 702 851 RCS EVRY

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 30 JUIN 2026

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la Gérance et après avoir constaté que les comptes font apparaître un bénéfice de 10 341 €, décide de l'affecter de la manière suivante :

bénéfice de l'exercice	10 341 €,
majorée du report à nouveau créditeur pour	35 926 €
en distribution pour	10 000 €,
le solde, soit	36 267 €,
en report à nouveau créditeur.	

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale indique les distributions de dividende effectuées au cours des trois derniers exercices :

	dividendes	avec abattement	sans abattement
année 2024	10 000 €	10 000 €	-
année 2023	18 000 €	18 000 €	-
année 2022	18 500 €	18 500 €	-

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2026 :

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

